

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 6 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 31 mai 2023

Secrétaire de séance : Didier CUELLO

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET, Baptiste DESBOIS, Murielle LECOEUICHE, Lucie MARCILLAT.

Excusée : Patricia FAGOON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14

* * *

2023-15 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents à cette séance.



Le Maire,

Hervé LIEGEOIS

~~~~~

Le Secrétaire de séance,

Didier CUELLO

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 6 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 31 mai 2023

Secrétaire de séance : Didier CUELLO

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET, Baptiste DESBOIS, Murielle LECOEUICHE, Lucie MARCILLAT.

Excusée : Patricia FAGOON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14

\* \* \*

**2023-16 : SUBVENTIONS MUNICIPALES 2023**

Le Conseil Municipal propose de répartir de la manière suivante le montant de la subvention attribuée à chaque association :

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| Comité d'animation              | 540 €          |
| Amicale laïque                  | 510 €          |
| Société de chasse               | 100 €          |
| Ti Ar Vro                       | 100 €          |
| Amicale cyclotouriste Plouédern | 50 €           |
| GRS Plouédern                   | 50 €           |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>1 350 €</b> |

Jean-Pierre COAT et Jean-Luc CORRE ne prennent pas part au vote de cette délibération et quittent la salle.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, à l'unanimité des membres présents.



Le Maire,

Hervé LIEGEOIS

~~~~~

Le Secrétaire de séance,

Didier CUELLO

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 6 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 31 mai 2023

Secrétaire de séance : Didier CUELLO

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET, Baptiste DESBOIS, Murielle LECOEUICHE, Lucie MARCILLAT.

Excusée : Patricia FAGOON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14

* * *

2023-17 : TARIFS LOCATIONS DES SALLES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants pour la location des salles communales à partir du 1^{er} janvier 2024 :

	Personnes de l'extérieur		
	1 jour	2 jours	3 jours
Maison commune	200 €	295 €	
Salle polyvalente	260 €	355 €	400 €

	Habitants de TREMAOUEZAN et personnel communal		
	1 jour	2 jours	3 jours
Maison commune	70 €	90 €	
Salle polyvalente	110 €	145 €	170 €

Tarif de location de la salle polyvalente ou de la maison commune à la demi-journée, sur semaine, sous réserve de disponibilité des locaux, à l'occasion de « cafés familiaux » après cérémonie d'obsèques : 50 €.

Pour les entreprises : 1 jour = 310 €

Caution : 500 €



Le Maire,

Hervé LIEGEOIS

~~~~~

Le Secrétaire de séance,

Didier CUELLO

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 6 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 31 mai 2023

Secrétaire de séance : Didier CUELLO

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET, Baptiste DESBOIS, Murielle LECOEUICHE, Lucie MARCILLAT.

Excusée : Patricia FAGOON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14

\* \* \*

**2023-18 : PRODUITS DES AMENDES DE POLICE – PROGRAMME 2023**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental lance, pour 2023, un appel à projets pour la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière.

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux, pour un montant de 15 000 € HT :

- Feu rouge récompense en entrée d'agglomération sur la RD 74
- L'amélioration de la liaison piétonne sur les trottoirs du lotissement La Fontaine Saint-Jean par la création d'un revêtement de sol,
- Aménagement de chaussée : deux ralentisseurs et deux écluses.

Il demande la validation de l'assemblée pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère au titre du programme de répartition des amendes de police 2023.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.



Le Maire,  
Hervé LIEGEOIS

~~~~~

Le Secrétaire de séance,

Didier CUELLO

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 6 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 31 mai 2023

Secrétaire de séance : Didier CUELLO

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET, Baptiste DESBOIS, Murielle LECOEUICHE, Lucie MARCILLAT.

Excusée : Patricia FAGOON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14

* * *

**2023-19 : TARIFS CANTINE MUNICIPALE A COMPTER DU
4 SEPTEMBRE 2023**

Le Maire propose les tarifs suivants, à compter de la rentrée du 4 septembre 2023 :

- repas enfant : 4,20 €

- repas adulte et élèves extérieurs (sauf ceux de Plouédern) : 5,92 €

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour appliquer ces tarifs à compter du 4 septembre 2023.

~~~~~

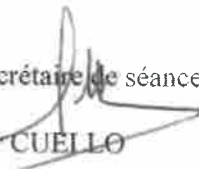
Le Maire,

Hervé LIEGEOIS



Le Secrétaire de séance,

Didier CUELLO



**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 6 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 31 mai 2023

Secrétaire de séance : Didier CUELLO

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET, Baptiste DESBOIS, Murielle LECOEUICHE, Lucie MARCILLAT.

Excusée : Patricia FAGOON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14

\* \* \*

**2023-20 : TARIFS GARDERIE MUNICIPALE A COMPTER DU  
4 SEPTEMBRE 2023**

En réponse à la demande récurrente des représentants des parents d'élèves, la commune propose d'établir une tarification différenciée en fonction de l'heure de départ de la garderie du soir.

Les enfants quittant la garderie avant 17 h 30 bénéficieront d'un tarif réduit, au-delà le tarif plein sera appliqué.

Le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter du 4 septembre 2023 :

Pour les enfants de Trémaouézan et Plouédern :

- le matin : 2.32 €

- le soir, jusqu'à 17 h 30 : 2.60 €

- le soir au-delà de 17 h 30 : 3.10 € (2.60 € + 0.50 €)

Elèves extérieurs :

- le matin : 3.02 €

- le soir, jusqu'à 17 h 30 : 3.46 €

- le soir au-delà de 17 h 30 : 3.96 € (3.46 € + 0.50 €)

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents pour appliquer ces tarifs à compter du 4 septembre 2023.

~~~~~

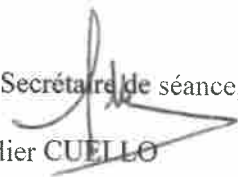
Le Maire,

Hervé LIEGEOIS



Le Secrétaire de séance,

Didier CUELLO



COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 6 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 31 mai 2023

Secrétaire de séance : Didier CUELLO

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET, Baptiste DESBOIS, Murielle LECOEUICHE, Lucie MARCILLAT.

Excusée : Patricia FAGOON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14

* * *

2023-21 : MAIRIE DE PLOUEDERN – PARTICIPATION AUX FRAIS PERISCOLAIRES

Vu la délibération du Conseil Municipal de Trémaouézan du 22 juin 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Plouédern du 25 mai 2009 ;

Vu la convention d'application relative à la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques signée par le Maire de Trémaouézan le 26 juin 2009 et par le Maire de Plouédern le 30 juin 2009, permettant aux élèves habitant Plouédern scolarisés à **Trémaouézan** de bénéficier des tarifs de cantine et de garderie de la Commune de Trémaouézan ;

Vu l'article 2 stipulant que le montant sera actualisé chaque année par **délibération** du Conseil Municipal de Trémaouézan ;

Par délibération 2022-27 du 22 septembre 2022, il avait été décidé de passer la participation aux frais périscolaires de la commune de Plouédern, aux enfants de cette commune scolarisés à Trémaouézan, de 1.58 € à 1.82 €, par enfant et par jour d'école ;

Considérant que la différence entre le coût payé par les parents des élèves de Plouédern et le coût réel des services périscolaires de Trémaouézan est de 3.28 € par enfant et par jour d'école - soit bien supérieur à la participation de 1.82 € votée le 22 septembre 2022 – est de 1.46 € par enfant et par jour d'école ;

Le Maire de Trémaouézan propose :

- de passer forfaitairement le montant de la participation de la commune de Plouédern à 2.60 € par jour d'école, amortissant ainsi le montant réel qui sera progressivement mis en application dans les années à venir,
- de facturer à trimestre échu.
- d'appliquer les termes de cette délibération à compter du 4 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents d'approuver cette délibération.

Le Maire,
Hervé LIEGEOIS



~~~~~

Le Secrétaire de séance,  
Didier CUELLO



**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 6 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 31 mai 2023

Secrétaire de séance : Didier CUELLO

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET, Baptiste DESBOIS, Murielle LECOEUICHE, Lucie MARCILLAT.

Excusée : Patricia FAGOON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14

\* \* \*

**2023-22 : MANDAT AU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE POUR LE  
CONTRAT DE GROUPE DE TITRES RESTAURANT**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 731-4 et L. 732-2 ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71 ;

Vu l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967, notamment l'article 19 ;

Le Maire expose :

- Les collectivités territoriales peuvent mettre en œuvre une politique d'action sociale en faveur de leurs agents. La participation financière de l'employeur à des dispositifs sociaux constitue un levier d'attractivité pour attirer de nouvelles compétences et fidéliser les agents déjà en poste dans la collectivité. Le montant de la participation est fixé librement par chaque collectivité.
- Le Centre de Gestion du Finistère souhaite soutenir les collectivités territoriales du département dans leur volonté de développer l'action sociale en étoffant son offre de contrats de groupes à adhésion facultative des collectivités territoriales (assurance statutaire, prévoyance). Est ainsi proposé un contrat mutualisé de titres restaurant à adhésion facultative.
- Pour ce faire, le Centre de Gestion propose aux collectivités qui le souhaitent de lui donner un mandat sans engagement dans le cadre du lancement d'une procédure de mise en concurrence en vue de sélectionner des prestataires en mesure d'assurer la fourniture de titres restaurant, en version papier et/ou dématérialisée, aux collectivités adhérant au contrat groupe. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Considérant que la collectivité ne propose pas de dispositif de restauration collective à ses agents ;

Considérant qu'il s'agit d'une opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire à un contrat visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents ;

Considérant l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Finistère le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de donner mandat au Centre de Gestion pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une convention relative à l'achat de chèques déjeuner.
- dit que la décision éventuelle d'adhérer à la convention proposée fera l'objet d'une délibération ultérieure qui fixera également, après avis du comité social territorial, le montant de la participation, et la valeur faciale des titres restaurant.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

Le Maire,  
Hervé LIEGEOIS



~~~~~

Le Secrétaire de séance,
Didier CUELLO



COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 6 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 31 mai 2023

Secrétaire de séance : Didier CUELLO

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Sébastien AUTRET, Baptiste DESBOIS, Murielle LECOEUICHE, Lucie MARCILLAT.

Excusée : Patricia FAGOON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14

* * *

2023-23 : SALLE POLYVALENTE – ASSISTANCE A PASSATION DE MARCHES

Le Conseil Municipal est amené à solliciter la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation de la salle polyvalente.

Il s'agit d'une assistance administrative pour la passation des marchés.

Le montant de la prestation est de 187.26 €.

Une convention sera passée entre la commune de Trémaouézan et la CAPLD.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

~~~~~

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21 h 05.

Le Maire,  
Hervé LIEGEOIS



Le Secrétaire de séance,  
Didier CUELLO

